

DEVELOPPEMENT DURABLE

Nos professions de l'industrie de l'épicerie et de la nutrition spécialisée, réunies au sein de L'Alliance 7, sont conscientes des attentes fortes de nos parties prenantes pour que nous assumions pleinement notre responsabilité sociétale. Elles sont aussi convaincues que leur développement ne peut désormais se construire que sur la base d'une "croissance durable".

Nos professions s'engagent par cette charte Développement Durable à aider les entreprises adhérentes dans la mise en œuvre de leur responsabilité sociétale :

- D'une part en identifiant les attentes des représentants des principales parties prenantes de la sphère d'influence des entreprises,
- Et d'autre part en proposant des services aux entreprises pouvant porter sur les 7 principes et 7 questions centrales de l'ISO 26000 pour les aider à mettre en œuvre une politique de développement durable.

Cette charte s'appuie ainsi sur la mobilisation et l'expertise des différentes commissions de L'Alliance 7 couvrant les thématiques sociales, qualité, environnement et développement durable, affaires économiques et juridiques, communication et relations extérieures.



I. Réaliser une veille sur les attentes des parties prenantes

1. Afin de mieux connaître les attentes des principales parties prenantes de ses adhérents, notamment les syndicats de salariés, les autorités, les consommateurs, les ONG et les clients, L'Alliance 7 s'engage à développer les contacts avec ces principales parties prenantes.

II. Informer et former les entreprises

1. L'Alliance 7 met à la disposition des entreprises un service performant de veille et d'information sur les différents piliers du développement durable, et en particulier sur les aspects sociaux/sociétaux et environnementaux.
2. Un service de questions-réponses est à la disposition des entreprises pour une aide à l'application pratique au sein des entreprises.
3. L'Alliance 7 développe en partenariat avec des organismes spécialisés des ateliers et des formations adaptées aux enjeux de ses secteurs et en lien avec ses spécificités.
4. L'Alliance 7 promeut, dès lors qu'ils s'avèrent pertinents pour les activités de ses secteurs, des outils disponibles auprès des organismes spécialisés afin d'aider la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

III. Soutenir l'action des entreprises dans leur engagement

1. L'Alliance 7 propose à ses adhérents, lorsque cela s'avère utile, des actions groupées ou des offres mutualisées afin de :
 - Leur apporter des solutions pour faciliter la mise en place d'actions en lien avec la responsabilité sociétale des entreprises. l'évolution plus rapide des secteurs volontaires.
 - Développer ou participer au développement de référentiel, standard ou à tout autre projet permettant d'appuyer les politiques de développement durable des entreprises adhérentes.
2. L'Alliance 7 promeut auprès de ses adhérents le guide d'application sectoriel agro-alimentaire de l'ISO 26000 afin d'aider ses adhérents à mettre en œuvre une politique de développement durable au sein de leurs entreprises.

IV. Mutualiser et échanger les bonnes pratiques

1. L'Alliance 7 organise en son sein un lieu d'information et de partage d'expériences entre ses adhérents, sur différents sujets en lien avec la responsabilité sociétale des entreprises. Elle diffuse à l'ensemble des entreprises les enseignements issus des réflexions ou actions groupées menées au niveau de ses syndicats.
2. L'Alliance 7 met à disposition de l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire les réflexions et travaux menés par ses professions, dès lors que ce partage d'information avec d'autres parties prenantes est possible et pertinent.

V. Expérimenter et piloter des initiatives innovantes

1. L'Alliance 7 et ses syndicats soutiennent la participation aux expérimentations et le développement d'initiatives innovantes sur les sujets à enjeux pour les secteurs, et lorsque cela s'avère approprié.

VI. Etre force de proposition dans la mise en œuvre d'engagement collectif

1. L'Alliance 7 et ses syndicats proposent à ses adhérents de mettre en œuvre des engagements collectifs chaque fois que cela est de nature à répondre à un ou plusieurs enjeux de responsabilité sociétale du secteur.

VII. Rendre compte de la réalisation de nos engagements

1. Un bilan de réalisation de cette charte sera réalisé régulièrement par la communication d'un rapport RSE de nos professions qui permettra de faire un état des lieux des différents engagements mis en œuvre.



Bruno Luisetti - Président



Gérard Lebaudy - Administrateur délégué au Développement Durable